

Secrétariat du Fonds Français pour l’Environnement Mondial

NOTE D’IDENTIFICATION DE PROJET



TEXTE

PAYS

**AIDE A LA REDACTION DE LA NOTE**

* **Le corps de la Note, du chapitre I au chapitre X est limité à 25 pages maximum hors annexes.**
* **Les commentaires en italique servent de guide à l’utilisation de la Note et doivent être supprimés au fur et à mesure de sa rédaction.**
* **Tous les tableaux, schémas, graphiques, cartes, photos ou autres, insérés dans le corps de la Note, doivent être référencés avec légendes et sources.**
* **Tous les tableaux doivent être sous format Excel et l’ensemble des insertions hors texte dans la Note sous un format modifiable.**

**GLOSSAIRE**

|  |  |
| --- | --- |
| Bénéficiaire  | Il est Bénéficiaire du financement octroyé par le FFEM au titre d'une Convention de Financement.Il est Maître d’ouvrage (MOA) du projet. |
| Bénéficiaire final  | Il est bénéficiaire juridique indirect du financement octroyé par le FFEM au titre d’un Acte de rétrocession avec le Bénéficiaire portant sur tout ou partie d'un projet. |
| Maître d’ouvrage (MOA) | Désigne tout Bénéficiaire qui, sur financement via le financement octroyé par le FFEM, réalise des travaux ou acquiert des équipements, fournitures, prestations intellectuelles ou autres prestations de services. |
| Maître d’ouvrage délégué (MOD) | Le MOD est celui à qui le Bénéficiaire (ou le Bénéficiaire final), délègue tout ou partie de sa maîtrise d’ouvrage dans le cadre d’un mandat.Le MOD est chargé de réaliser tout ou partie d'un projet au nom et pour le compte du Bénéficiaire (ou du Bénéficiaire final).Le MOD est un prestataire particulier au sens où il exécute des missions relevant normalement du MOA (ex: passation et signature des marchés). |
| Prestataire | Le prestataire est celui à qui le Bénéficiaire (ou le Bénéficiaire final ou le MOD), pour la mise en œuvre du projet, confie des tâches définies à exécuter dans le cadre d’un marché. Il peut s’agir d’un marché de travaux , d’équipements, de fournitures, de prestations intellectuelles, de prestations de services standards, ou encore d’un marché d’assistance à maitrise d’ouvrage ou de maîtrise d’œuvre (pour la conception et/ou supervision de travaux) ou autres. |
| Consortium | Un consortium est une entente entre plusieurs personnes, associations ou entreprises en vue d'une coopération pour l'exécution d'une ou plusieurs opérations économiques, financières, scientifiques ou culturelles. |

|  |  |
| --- | --- |
| **TITRE DU PROJET** |  |
| **LIBELLE COURT DU PROJET** |  |
| **PAYS / REGION** |  |
| **THEMATIQUE PRIORITAIRE DANS LA STRATEGIE DU FFEM** | Choisissez un élément. |
| **CO-BENEFICES**  | Choisissez un élément. |
| **MONTANT DU PROJET EN €** |  |
| **CO-FINANCEURS** |  |
| **CONTRIBUTION DU FFEM EN €****ET EN POURCENTAGE DU MONTANT TOTAL DU PROJET** |  |
| **BENEFICIAIRE (RECIPIENDAIRE DU FINANCEMENT DU FFEM)** |  |
| **BENEFICIAIRES FINAUX (EN TERMES D’IMPACTS DU PROJET)** |  |
| **DATE DE DEMARRAGE ESTIMEE DU PROJET** |  |
| **DUREE DU PROJET** |  |
| **REDACTEUR DE LA NOTE** |  |

**NEP - NOTE D’ENGAGEMENT DE PROJET**

 RÉSUME EXÉCUTIF

*Le résumé ne doit pas dépasser 1 page recto/verso. Il est rédigé en français sur la base du plan de la présente Note, avec sous-titres apparents :*

1. *Contexte et enjeux stratégiques du projet/programme*
2. *Objectifs et contenu du projet*
3. *Intervenants, mode opératoire et montage institutionnel*
4. *Durée, coût et financement[[1]](#footnote-1)*
5. *Principaux effets attendus[[2]](#footnote-2)*
6. *Justification d’une intervention du FFEM[[3]](#footnote-3)*
7. *Principaux risques anticipés[[4]](#footnote-4)*

 ABRÉVIATIONS

A noter, il s’agira de :

(i) traduire la signification des acronymes et des abréviations de langue étrangère en français lorsque ceux-ci n’existent pas en français afin d’assurer une bonne compréhension des termes

(ii) préciser la signification des acronymes et des abréviations lors de leur première occurrence dans le corps de la Note.

 SOMMAIRE

I CONTEXTE et enjeux 7

I.1 Contexte et enjeu géographiques, environnementaux et socio-économiques 7

I.2 Contexte et enjeux politiques et institutionnels – politique du gouvernement, importance pour le pays et les bénéficiaires 7

I.3 Projets antérieurs pouvant servir de référence 7

I.4 Problématique identifiée 7

II OBJECTIFS, CONTENU et calendrier de mise en œuvre DU PROJET/programme 7

II.1 Finalité et objectifs du projet/programme 7

II.1.1 Objectif global 7

II.1.2 Objectifs spécifiques 7

II.2 Contenu du projet/programme 8

II.3 Stratégie et dynamique transformationnelle du projet 8

II.4 Durée et calendrier de mise en œuvre 8

III Intervenants, MONTage institutionnel et MODE OPERATOIRE du projet/ programme 8

III.1 Présentation du bénéficiaire (récipiendaire du financement du FFEM) 8

III.2 Intervenants 9

III.3 Montage institutionnel, mode opératoire et pilotage du projet 9

IV INDICATEURS, DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DU PROJET/PROGRAMME 9

IV.1 Dispositif de suivi-évaluation 9

IV.2 Indicateurs de résultats et indicateurs d'impact 9

IV.3 Dispositif de capitalisation 10

IV.4 Dispositif de communication 10

V COUT, PLAN DE FINANCEMENT ET CIRCUIT FINANCIER 10

V.1 Coût & financement FFEM envisagé 10

V.2 Plan de financement prévisionnel 10

V.3 Circuit financier et risque fiduciaire 11

VI justification d’UNE INTERVENTION DU FFEM 11

VI.1 Alignement du projet avec les critères spécifiques d’éligibilité à l’appel à projet 11

VI.2 Contribution au développement local, économique et social du pays 11

VI.3 Contribution à la préservation de l’environnement mondial 11

VI.4 Caractère exemplaire et innovant 11

VI.5 Caractère démonstratif et reproductible pour un passage à l’échelle du projet/programme 11

VI.6 Pérennité économique et financière après projet/programme 11

VI.7 Viabilité au plan écologique et environnemental 11

VI.8 Acceptabilité sociale et culturelle 11

VI.9 Cadre organisationnel et institutionnel adéquat 11

VI.10 Autres aspects majeurs du projet/programme en lien avec les critères spécifiques d’éligibilité à l’appel à projets et/ou les critères d’éligibilité du FFEM. 11

XI ANNEXES 12

# CONTEXTE et enjeux

## Contexte et enjeu géographiques, environnementaux et socio-économiques

*Les éléments à réunir concernent :*

* *Le contexte géographique, environnemental et socio-économique : renvoyer aux cartes et documents fournis en Annexes 2 et 5.*
* *Les principaux risques généraux inhérents à ce contexte (stabilité économique, aléas climatiques récurrents, etc..).*
* *Un historique rapide du secteur et/ou contexte et l’identification des tendances lourdes qui caractérisent son évolution. Une ébauche de scénario prospectif est également souhaitable.*

## Contexte et enjeux politiques et institutionnels – politique du gouvernement, importance pour le pays et les bénéficiaires

*Les éléments à réunir concernent :*

* *Le contexte institutionnel et les politiques publiques du secteur*
* *Les conventions internationales ratifiées par les Etats considérés et avec lesquelles le projet est cohérent*
* *Les impacts attendus via la mise en œuvre du projet permettant d’appuyer la mise en œuvre des conventions internationales identifiées au point précédent dans les pays ciblés et de renforcer le cadre institutionnel et politique le cas échéant*
* *Les modalités d’implication des acteurs institutionnels dans la mise en œuvre du projet*

## Projets antérieurs pouvant servir de référence

* *Une présentation des autres interventions ou projets actifs dans le secteur et la zone du projet/programme, en cours, récents ou en instruction, sur financement locaux, nationaux, du FFEM ou d’autres bailleurs de fonds. Il peut s’agir de projet mis en œuvre par les parties prenantes au présent projet ou d’autres acteurs.*
* *Il sera fait mention des documents d’intérêt de ces projets : rapports d’exécution, évaluations, capitalisations.*

## Problématique identifiée

* *Description de la problématique environnementale (l’objet du projet, le problème central) auquel il va s’attaquer et du lien avec la santé animale, des végétaux et des êtres humains.*
* *Description des principales causes et enjeux du problème.*
* *Préciser les acteurs concernés : origine des problèmes, acteurs concernés et groupes/milieux qui subissent les impacts négatifs.*

# OBJECTIFS, CONTENU et calendrier de mise en œuvre DU PROJET/programme

## Finalité et objectifs du projet/programme

### Objectif global

*L’objectif global correspond à la finalité à laquelle le projet entend contribuer. Cet objectif va au-delà du projet, en périmètre comme en durée. Dans le cadre de la théorie du changement qui sous-tend le projet, il faut toutefois que le projet puisse avoir une influence sur cet objectif, que l’on pourra objectiver d’une façon ou d’une autre. Si l’on pense que ce n’est pas le cas, alors c’est que l’objectif est trop ambitieux par rapport au projet.*

### Objectifs spécifiques

*Présentation du/des objectif(s) spécifique(s) à atteindre pour contribuer à l’objectif global, et explicitation de la théorie du changement que poursuit le projet.*

*L’objectif spécifique est l’effet majeur attendu du projet, sa principale conséquence directe, ce sur quoi le projet s’engage. Il décrit donc le changement attendu, l’amélioration de la situation souhaitée par les bénéficiaires du projet ; comment les bénéficiaires des prestations du projet modifient leurs comportements et modes d’action, ou comment l’environnement va évoluer. Si l’on estime que le projet ne pourra raisonnablement pas atteindre cet objectif dans la temporalité du projet, alors il faut le redéfinir de façon moins ambitieuse.*

## Contenu du projet/programme

*Présentation succincte, classée par objectifs, des activités à mettre en œuvre (ordre d’exécution, bénéficiaires directs/indirects du projet, partenaires impliqués dans l’exécution de chaque activité et rôle, durée, etc.) et les réalisations prévues afin d’atteindre les résultats et impacts attendus.*

*Le cas échéant, définir des résultats graduels, si la stratégie du projet envisage une logique de progression dans le temps (ex. : renforcement progressif des capacités), ou si l’atteinte de certains résultats constitue un préalable à l’atteinte d’autres résultats (ex. : les usagers sont sensibilisés, avant que le système de cotisation du service soit en place). Ces résultats graduels peuvent figurer dans le cadre logique en rajoutant une ligne « sous-objectifs spécifiques ».*

Sous le contrôle
du projet

Influence directe et prépondérante du projet

Influence +/- limitée du projet, car combinée avec quantité d’autres influences externes

**Activités**

**Réalisations**

**Objectifs spécifiques**

**(…)**

**Finalité / objectif général**
à long terme

MOA, AMO, MOE

**Interactions avec le contexte**

Acteurs intermédiaires du projet (ex. : SDE, asso d’usagers, etc.)

Autres acteurs (ex. : usagers, etc.)

Sous-objectifs spécifiques


## Stratégie et dynamique transformationnelle du projet

*Présentation succincte dans une dynamique prospective (i) des étapes envisagées entre les résultats attendus du projet/programme à court terme (à la fin de son exécution) et les effets et impacts attendus à moyen et long termes et (ii) des conditions nécessaires pour permettre ces évolutions à moyen et long termes, notamment le passage à l’échelle des solutions, approches ou usages du projet/programme.*

*Il s’agit également, en complément du cadre logique, de rendre compte de manière plus explicite de la stratégie d’intervention : Sur quelles hypothèses est-elle basée ? Comment la Maîtrise d’ouvrage, les partenaires techniques et financiers pensent que les différentes parties prenantes vont réagir ? Tout projet s’insérant dans un écosystème préexistant, il importe de partager les postulats qui sous-tendent la stratégie de changement portée par le projet.*

## Durée et calendrier de mise en œuvre

*Présentation de la durée et du calendrier global de mise en œuvre. Un chronogramme simplifié de la mise en œuvre des actions des différentes composantes sera joint sous forme de tableau en Annexe 1 de la Note dans le but de décrire l’enchaînement logique des actions à conduire.*

# Intervenants, MONTage institutionnel et MODE OPERATOIRE du projet/ programme

## Présentation du bénéficiaire (récipiendaire du financement du FFEM)

*Présentation des statuts et du cadre administratif du bénéficiaire, de sa stratégie, de son organisation, de ses effectifs, de sa localisation géographique et adresse (notamment en cas d’activités dans plusieurs pays ou sur plusieurs sites), etc.*

*Présentation des activités du bénéficiaire. Informations complémentaires : Présentation du budget annuel et/ou du chiffre d’affaires du bénéficiaire, de son expérience en matière de gestion de projets sur financements de bailleurs de fonds.*

## Intervenants[[5]](#footnote-5)

*Présentation des intervenants identifiés à ce stade (notamment bénéficiaire et bénéficiaire(s) final.aux, Maître d’ouvrage délégué (MOD), si pertinent).*

*En complément, présentation de tout autre intervenant/partenaire associé à la mise en œuvre du projet, de son rôle et de ses responsabilités.*

*Préciser autant que possible à ce stade les modalités contractuelles de collaboration entre les différents intervenants/partenaires identifiés dans cette section (par exemple, le mandat ou la convention de maîtrise d’ouvrage déléguée entre le Bénéficiaire et le maître d’ouvrage délégué, le contrat de maîtrise d’œuvre entre le(s) Bénéficiaire(s) et le maître d’œuvre, le(s) contrat(s) d’opérateur(s) entre le(s) Bénéficiaire(s) et les prestataires, le(s) accords de partenariat, etc.).*

## Montage institutionnel, mode opératoire et pilotage du projet

*Description du mode opératoire, de la répartition des responsabilités et des tâches entre les différents acteurs et autres intervenants (insérer un schéma organisationnel du projet qui sera complété en Annexe 2 du document). Il s’agit ici de préciser* le montage institutionnel et le mode opératoire du projet, avec l’ensemble des partenaires associés au projet (et non uniquement les intervenants identifiés en section III.2) et d’indiquer la répartition des rôles dans la mise en oeuvre des activités.

*Description du pilotage du projet mis en place (mandat, fonctionnement, instance de pilotage, etc).*

*Description des modalités de supervision envisagées (comité de pilotage, comité de suivi, composition, etc…)*

*Décrire les moyens du projet, matériels et en ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre.*

*Identifier clairement les modes de fonctionnement et interrelations des parties prenantes du projet et le(s) public(s) cible(s).*

*Les synergies possibles avec les autres interventions ou projets intervenant dans le secteur ou dans la zone d’intervention peuvent être commentés ici.*

# INDICATEURS, DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DU PROJET/PROGRAMME

## Dispositif de suivi-évaluation

*Présentation du dispositif de suivi-évaluation du projet/programme en précisant (i) son objectif, (ii) la manière dont il s’insère dans le pilotage global du projet et le nourrit, (iii) les acteurs impliqués et leur rôle dans la production, la transmission ou l’analyse des informations.*

*Le dispositif de suivi-évaluation du projet/programme a une fonction principale : il doit permettre de savoir si le projet va dans la bonne direction ou non, et pourquoi.*

*Se référer également à l’Annexe 1 relative au Cadre logique du projet/programme.*

## Indicateurs de résultats et indicateurs d'impact

*Présentation courte des principaux indicateurs qui doivent être renseignés à partir de t0 puis chaque année lors de l’exécution du projet/programme et/ou ex post.*

*Les indicateurs de résultats doivent renseigner sur l’atteinte des objectifs du projet, tels que résumés dans le cadre logique défini conjointement par le porteur de projet, le FFEM et les partenaires.*

*Le(s) porteur(s) de projet/programme pourront également proposer dans cette partie des indicateurs de mesures des effets et des impacts du projet/programme sur le moyen et le long terme (d’ici 10 ans et au-delà).*

*Se référer également à l’Annexe 1 relative au Cadre logique du projet/programme.*

## Dispositif de capitalisation

En complément du dispositif de suivi et d’évaluation des résultats, présentation du dispositif de capitalisation des acquis envisagé. Il s’agit notamment de présenter les moyens et les modalités envisagés pour la diffusion des acquis et de préciser les organisations cibles (entreprises s’il s’agit d’innovations technologiques, décideurs publics s’il s’agit de dispositifs organisationnels, etc.). La production d’une connaissance publique, destinée notamment aux décideurs publics en lien avec les politiques publiques du pays et les objectifs de développement durable, devra être prise en compte.

## Dispositif de communication

*Préciser de manière succincte les modalités de communication envisagées sur le programme.*

# COUT, PLAN DE FINANCEMENT ET CIRCUIT FINANCIER

## Coût & financement FFEM envisagé

## Plan de financement prévisionnel

*(en milliers d'Euros arrondis à l’unité)*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Composantes** | **FFEM** | **Autre cofinanceur** | **TOTAL** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **TOTAL** |  |  |  |

*Indiquer les différents cofinancements du projet/programme par composante en précisant pour chaque cofinanceur le degré de validation et d’engagement du cofinancement pour financer le projet/programme afin d’évaluer le niveau de bouclage du plan de financement.*

*Pour rappel :*

*la contribution en subvention du FFEM s’échelonne entre 500 000 € et 3 000 000 €.*

*Le taux de cofinancement de la part du FFEM s’élève à :*

*-* ***50 %******maximum*** *pour les ONG, les acteurs publics locaux, les institutions de recherche, les entreprises de l’économie sociale et solidaire, ESS (ce qui n’inclut pas les entreprises à mission) ;*

*-* ***30 % maximum*** *pour les entreprises à but lucratif et les organisations internationales ou les consortiums incluant ces acteurs.*

***Pour les entreprises à but lucratif (secteur privé, sauf entreprises de l’ESS), le FFEM recourt à des avances remboursables.***

*Le cas échéant, prévoir spécifiquement dans le plan de financement une ligne pour les imprévus, lorsque ceux-ci ne peuvent être pris en charge par le porteur de projet, et une ligne pour les frais d’audit annuel. L’évaluation ex-post du projet (et le cas échéant à mi-parcours) sera prise en charge par le FFEM sur son budget propre.*

## Circuit financier et risque fiduciaire

*Description de la gouvernance financière et de la répartition, entre les partenaires, des fonds alloués par le FFEM et les circuits financiers envisagés avec un schéma fiduciaire clairement défini : quels sont les partenaires qui bénéficieront d’une part du financement du FFEM et à hauteur de combien ? (Insérer un schéma sur les flux financiers issus du financement du FFEM ainsi que les modalités contractuelles)*

# justification d’UNE INTERVENTION DU FFEM

## Alignement du projet avec les critères spécifiques d’éligibilité à l’appel à projet

## Contribution au développement local, économique et social du pays

## Contribution à la préservation de l’environnement mondial

## Caractère exemplaire et innovant

## Caractère démonstratif et reproductible pour un passage à l’échelle du projet/programme

*Indiquer, autant que faire se peut, les moyens et leviers qui permettront d’accompagner le passage à l’échelle du projet/programme, sur le court, moyen et long terme, à travers (i) le renforcement de l’appropriation et de l’émancipation locale, (ii) la consolidation de la gouvernance et du cadre institutionnel de portage des projets, capacité à influer sur les politiques publiques et (iii) la diffusion à plus large échelle territoriale ou sectorielle de solutions en plus grand nombre ou de plus ample portée.*

*NB : il peut être difficile pour certains projets de préciser dans le détail les modalités du passage à l’échelle attendu, les résultats et enseignements futurs permettant dans certains cas de définir a posteriori les leviers ultérieurs de ce passage ; néanmoins, les grands enjeux, conditions et jalons de développement de ces projets/programmes et de passage à l’échelle sur le court, moyen et long terme doivent pouvoir d’ores et déjà être appréhendés et présentés dans cette partie.*

## Pérennité économique et financière après projet/programme

## Viabilité au plan écologique et environnemental

## Acceptabilité sociale et culturelle

## Cadre organisationnel et institutionnel adéquat

## Autres aspects majeurs du projet/programme en lien avec les critères spécifiques d’éligibilité à l’appel à projets et/ou les critères d’éligibilité du FFEM.

**A noter :**

une attention particulière sera également portée par le FFEM aux points suivants et il est attendu que les porteurs de projets les prennent bien en compte dans la structuration du projet ou du programme et les décrivent précisément dans la NIP :

⦁ théorie du changement (à préciser partie II.1.2) ;

⦁ dimension partenariale (à préciser partie III.2) ;

⦁ prise en compte des inégalités, des femmes, des jeunes et des populations vulnérables (à indiquer partie II) ;

⦁ partage des connaissances issues du projet (à indiquer partie IV) ;

⦁ durabilité des financements et cofinancements (partie V.2 et VI.6)

# XI ANNEXES

**Annexe 1 – Cadre logique et chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités**

**Annexe 2 – Cartes, cartographie des acteurs et schéma organisationnel**

**Annexe 3 – Concours financiers déjà accordés par le FFEM et/ou l’AFD au/aux bénéficiaire(s)**

**Annexe 5 – Photos et autres documents graphiques**

**Annexe 6 – Autres**

Cadre logique, chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités

ANNEXE 1

***→ Rappel : les tableaux ci-dessous doivent être fournis en version Excel***

**CADRE LOGIQUE :**

*Le cadre logique est un outil de co-construction du projet, évolutif au fur et à mesure de l’instruction.*

*Au-delà de 3 pages, un cadre logique devient difficilement lisible. 1 à 2 pages est l’idéal. Se focaliser sur l’essentiel pour avoir une vision synoptique du projet.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Finalité** | **Objectifs spécifiques** | **Résultats attendus** | **Indicateurs** |
| Objectif global |  |  |  |
| Objectif(s) spécifique(s)(et éventuellement sous-objectifs spécifiques) |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**CHRONOGRAMME DETAILLE**

**ACTIVITES ET MOYENS FINANCIERS**

*(en milliers d'Euros arrondis à l’unité)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résultats attendus/Composantes** | **Sous-composantes et Activités** | **Moyens mis en œuvre (en €)**  |
|  |  |  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |  |  |
|  |
|  |
|  |  |
|  |

Cartes, cartographie des acteurs et schéma organisationnel

ANNEXE 2

Concours financiers déjà accordés par le FFEM et/ou l’AFD au/aux bénéficiaire(s)

ANNEXE 3

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Liste des intitulés de projets** | **Montant** | **Financeur FFEM** **et/ou AFD** | **Année/Période** |
| **Concours achevées** |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Concours en cours** |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **TOTAL** |  |  |  |

Photos et autres documents graphiques

ANNEXE 5

Autres

ANNEXE 6

1. Renseigner la part du financement du FFEM en euros et en pourcentage dans le montant total du projet/programme et les principaux cofinanceurs envisagés [↑](#footnote-ref-1)
2. Renseigner les résultats et les impacts attendus en précisant le système de suivi-évaluation retenu ; indiquer les moyens et leviers qui permettront d’accompagner le *passage à l’échelle*du projet/programmeà travers (i) le renforcement de l’appropriation et de l’émancipation locale, (ii) la consolidation de la gouvernance et du cadre institutionnel de portage des projets, capacité à influer sur les politiques publiques et (iii) la diffusion à plus large échelle territoriale ou sectorielle de solutions en plus grand nombre ou de plus ample portée. [↑](#footnote-ref-2)
3. Mettre notamment l’accent sur le caractère innovant et la contribution simultanée à la préservation de l’environnement mondial et du développement durable local [↑](#footnote-ref-3)
4. Anticiper les risques et résumer les *conditionnalités et mesures d’accompagnement prévues*  [↑](#footnote-ref-4)
5. Se référer au glossaire. [↑](#footnote-ref-5)